



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le trente janvier, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 24

M. Pascal Thévenot, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 10

Mme Magali Lamir à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Elodie Simoes à M. Frédéric Hucheloup, Mme Nathalie Normand à M. Bruno Drevon, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Arnaud Bertrand à Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Omar N'Dior à M. Michel Bucheton, M. Marouen Touibi à M. Damien Metzlé, M. Michaël Janot à M. Pierre Testu, M. Alexandre Richefort à Mme Solange Pétret-Racca, M. Franck Thiébaux à Mme Chrystelle Coffin.

Absent non représenté : 1

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° DEL-25-02-05-02

Objet : Rapport d'activité et compte administratif 2023 de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Délibération n° DEL-25-02-05-02

Objet : Rapport d'activité et compte administratif 2023 de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

CONSIDÉRANT que la Commune de Vélizy-Villacoublay est membre de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc depuis le 1^{er} janvier 2016,

CONSIDÉRANT que conformément à la réglementation en vigueur, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a transmis son rapport d'activité pour l'année 2023, ainsi que son compte administratif 2023, dont communication doit être faite par le Maire au Conseil municipal en séance publique,

CONSIDÉRANT que la commission Intercommunalité, réunie en séance le 27 janvier 2025, a pris acte du rapport d'activité 2023 et du compte administratif 2023 de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,

ENTENDU l'exposé de M. Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 34 voix).

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2023 et du compte administratif 2023 de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 05 février 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.